



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E53805

VALABLE JUSQU'AU 08/05/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1970

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2002  
40 000

Raison sociale : DETOUILLOU SAS

10 RUE DU MOULIN  
01100 BELLIGNAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 04 74 77 40 67

Fax : 04 74 77 00 20

Siret : 319 467 049 00023

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 4300085

E-mail : rmorel@detouillon-bellignat.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AUXILIAIRE 020-090379

PICARD (300 220 233) / PICARD FRANCOIS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-090379

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/03/2023

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	09/05/2020
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	05/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	30/03/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE  
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES  
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE  
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.